

**République Algérienne Démocratique et Populaire**  
**Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et de la ville**  
**Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction**  
**De la wilaya de Tébessa**

**AVIS DE CORRECTION D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**  
**DE L'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITE MINIMALES**  
**N° 03/D.U.A.C /2025**  
**N I F : 0999.1201.90171.29**

Conformément aux dispositifs de l'article N°65 du décret présidentiel N°15/247du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la direction de l'urbanisme et de la construction de la wilaya de Tébessa, porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacité minimales N°03/DUAC /2025 paru dans le quotidien national : en arabe « أخبار الشرق » en date du 08/01/2025 et en français « LE NATIONAL ECO » en date du 13/01/2025 concernant le Projet :

**Intitulé de l'opération :** étude, suivi, réalisation et équipement du groupe scolaire type « A » à MECHTET OUED KSEUB COMMUNE DE OUENZA (programme complémentaire 2021)

**Projet :** Réalisation d'un groupe scolaire type « A » à MECHTET OUED KSEUB COMMUNE DE OUENZA

**LOTS N ° 02 :** Cantine 100 repas (TCE).

Après L'Analyse et l'évaluation des offres techniques et financières des soumissionnaires, l'attribution Provisoire du marché est comme suit :

COMMUNE	Intitule du projet	LOT	Entreprise	Délai de réalisation	Montant TTC (DA)	Motif de sélection
OUENZA	Réalisation d'un groupe scolaire type « A » à MECHTET OUED KSEUB COMMUNE DE OUENZA	<u>LOTS N ° 02 :</u> Cantine 100 repas (TCE).	ENTP « GUENEZ OUALID »  NIF : 174121800264171	3 MOIS	10 443 731.91	L'unique offre qualifiée techniquement

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya, dans un délai de (10) dix jours à compter de la première publication du présent avis, et conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°15/247du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.